



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le plan de relance européen et les collectivités territoriales

Question écrite n° 31865

Texte de la question

Mme Florence Granjus interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'impact des mesures du plan de relance européen au niveau des collectivités territoriales. La réunion extraordinaire du conseil européen du 17 au 21 juillet 2020 s'est déroulée dans l'optique de répondre aux défis importants auxquels les États membres doivent faire face suite à la crise sanitaire de la covid-19. Des efforts doivent être réalisés pour protéger la santé de tous les citoyens et pour défendre l'économie de tous les États membres. Cet accord indispensable, porté de manière forte par le Président de la République Emmanuel Macron, permet de renforcer la solidarité européenne. Tous les moyens ont été mis en œuvre afin de soutenir la relance à travers de nombreux mécanismes. 750 milliards d'euros sont prévus pour munir les États membres européens d'une capacité d'emprunt commune. La présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a insisté sur l'opportunité d'investir dans l'avenir et d'apporter « une réponse ambitieuse ». L'instrument *Next Generation EU* pourra renforcer le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de 1 074 milliards d'euros ainsi que la solidarité entre les États membres dans le soutien de l'économie européenne. Cet instrument met en lumière la nécessité de mieux se mobiliser pour les prochaines générations européennes. De nombreux renforcements financiers supplémentaires ont été introduits dont 9,4 milliards d'euros pour le programme de santé « l'UE pour la santé », 2 milliards d'euros pour le mécanisme de protection civil « consoliderresceEU ». Pourtant, certains États membres, tels que les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark et la Suède, ont freiné les négociations. Les inquiétudes sont grandes et la crainte sur le plan budgétaire a été source de blocage. Face à la difficulté de trouver un accord, la France et l'Allemagne ont pu être force de conviction, permettant l'aboutissement de l'accord pour un meilleur avenir européen. Aujourd'hui l'unité européenne doit être davantage au premier plan. Elle demande s'il peut être précisé l'impact de l'application du plan de relance au niveau des collectivités territoriales.

Texte de la réponse

Le plan de relance européen, *Next Generation EU*, constitue une réponse forte à la crise sanitaire et se fixe pour ambition de coordonner, accélérer et amplifier la reprise économique dans l'ensemble des États membres. Il se décompose en deux volets. D'une part, plusieurs programmes européens seront renforcés, et devraient soutenir les collectivités territoriales, tels que la politique de cohésion (REACT EU, + 47,5 Mds€), le soutien au développement rural (FEADER, + 7,5Mds€), ou la recherche et l'innovation destinées à restaurer notre compétitivité industrielle (Horizon Europe, + 4 Mds€). Le programme Invest EU, dont les objectifs visent à mobiliser des investissements au sein de l'UE pour soutenir les priorités politiques et contribuer à l'intégration des marchés européens des capitaux et au renforcement du marché unique, sera également doté de moyens supplémentaires (+1 Md€). Plus de 5 Mds€ devraient être versés au bénéfice de la France, au titre de ces différentes rallonges budgétaires. D'autre part, la Facilité de Relance et de Résilience (FRR) constitue une enveloppe de plus de 670 Mds€ (donc 360 Mds€ de prêts et 310 Mds€ de dons) destinée à financer une partie des plans nationaux de relance. Ainsi en France, la FRR financera 40 % des 100 Mds€ du plan de relance national. Certaines mesures phares, telles que la rénovation énergétique, l'accompagnement de la transition

numérique, ou l'investissement dans la santé (Ségur) auront des retombées importantes dans les territoires. Les collectivités territoriales bénéficieront ainsi des fonds européen de cohésion habituels, ainsi que des retombées du plan de relance européen. L'agence nationale de la cohésion des territoires travaille à une articulation optimale de ces différents fonds, afin que les dépenses puissent être rapidement engagées et que les territoires tirent le meilleur profit de ces ressources supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Granjus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31865

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Affaires européennes](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 octobre 2020

Question publiée au JO le : [18 août 2020](#), page 5528

Réponse publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4906